Région Bretagne

Aides de la Régions : « le prêt rebond » et mesuresde soutien aux entreprises

1 Dans le contexte de crise sanitaire majeure liée au COVID-19 la Région Bretagne et Bpifrance ont souhaité mettre en place un dispositif public d'aide au profit des petites et moyennes entreprises situées sur le territoire breton rencontrant un problème de trésorerie lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire.

Objectifs

Le Prêt rebond vise à contribuer au renforcement de la trésorerie des entreprises.

Type d'aide

Prêt

Montant de l'aide

- Montant plafonné à celui des fonds propres ou quasi fonds propres de l'entreprise, emprunteur, (y compris les apports) avec un minimum de 10.000 euros et un maximum de 200.000 euros par dossier.
- Taux du prêt : le prêt est un prêt à taux zéro
- Durée d'amortissement du prêt : 7 ans
- Différé d'amortissement du capital : 24 mois
- Périodicité : Echéances trimestrielles constantes à terme échu
- Garantie : Aucune garantie personnelle ou sûreté réelle n'est exigée. Une assurance décès-invalidité pourra être requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique).

2 Crise sanitaire mesure de soutien aux entreprises:

Fonds COVID-Résistance

Assurer un soutien aux acteurs économiques entreprise associations qui présentent un besoin de trésorerie entre 3 500€ et 30 000€ pour contribuer au maintien de secteurs dont l'activité est essentielle à la vitalité des territoires. Plus d'infos :

https://www.bretagne.bzh/actions/grandsprojets/covid-19/un-soutien-massif-auxentreprises/

La Région investit 7 M€ à côté du fonds national de solidarité, la Région Bretagne met en œuvre avec les collectivités et la Banque des territoires un fonds doté de 27,2 M€ pour aider les petites entreprises, commerces, hôtels, restaurants, artisans et associations (avances remboursables jusqu'à 10 000 €).

L'Etat et BPI France sont aussi mobilisés pour accompagner entreprises, indépendants, em-

Allez hop on s'organise!

Producteurs artisans commerçants de 😚 🐯 🜓 🧁 🤌 🤌 🥙 🥕 🥌 🚳 🔌 inscrivez-vous sur www.produits-locaux.bzh.

Se faire du bien et faire du bien.

#CeuxQuiFontLeLait #CeuxQuiFontLesLégumes #CeuxQuiFontLaViande #CeuxQuiFontLesOeufs #CeuxQuiFont. #CeuxQuiPêchent

#CeuxQuiTransforment #CeuxQuiFontNosRepas..

@produitlocalbzh #Bretagne





La plateforme qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne

AIDONS NOS COMMERCANTS

Le principe, vous achetez des bons d'achats sur le site « petits commerces », votre commerçant reçois l'argent directement et vous, vous pourrez utiliser votre bon d'achat dès la réouverture de votre commerce. Il faut que votre commerçant soit inscrit sur la plateforme.

Pour plus d'information : https://soutien-commercants-artisans.fr/



Autres informations

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MOBILISÉES

Coronavirus COVID-19

Les gestes barrières pour vous protéger et protéger les autres



Lavez-vous les mains très régulièrement au moins 40 secondes



Respectez les mesures

ou dans un mouchoir et

utilisez des mouchoirs

de confinement du



Respectez une distance de 1 m entre les personnes quand vous sortez et saluez sans vous serrer la main et sans embrassade

Violences intra-familiales: 08 019 019 11 Femmes victimes de violence : 3919 -Enfants en danger : 119 -Assistance, conseil et signalement de violences : Arretonslesviolences.gouv.fr



LE P'TIT DJEUVNO

Vie Municipale

Guéhenno depuis le confinement

La vie Guéhennotaise a bien changé depuis le 17 mars 2020, date du confinement totale. Cependant, même si l'activité communale a ralentie, elle n'a pas cessé et de nombreux évènements se sont déroulés. Voici une petite rétrospective sur les différents faits marquants depuis le confinement :

Le 16 mars, **l'école et la cantine** n'accueillaient plus d'enfants face à l'épidémie de Coronavirus en progression, notamment dans le Morbihan (foyer des premiers clusters). Les agents concernés par cette fermeture sont alors mobilisés sur d'autre poste s'ils sont volontaires et non sujets à risque. Ils aident régulièrement l'école pour accueillir les enfants des personnels soignants.

Suite à l'annonce du confinement total applicable le 17 mars à midi, les services administratifs et établissements recevant du public sont progressivement fermés. Ces fermetures ou accès restreint ont pour objet de limiter les rassemblements collectifs dans un même lieu et d'éviter la contamination des

Durant cette période, les agents continuent à exercer leurs missions quelques peu modifiées. Le travail s'articule alors autour de dossier prioritaire comme la mise en place de protocole d'information interne et externe, le travail en amont de certains dossiers etc. Les élus quant à eux travaillent sur d'autres projets prioritaires comme le recensement et l'aide aux personnes vulnérables.

Suite aux élections du 15 mars 2020, le conseil municipal devait être installé le 20 mars 2020. Cependant, l'interdiction des rassemblements et des réunions a conduit au report de l'installation des nouveaux élus. Ceux-ci seront probablement installés au mois de juin. En attendant, les anciens exécutifs (mairie et adjoints) sont toujours en fonction afin d'assurer la continuité de la vie municipale. Les nouveaux conseillers doivent être informés des décisions prises par la municipalité.

Concernant les décisions prises, le maire bénéficie de prérogative étendue durant l'état d'urgence sanitaire. Cependant, ces décisions doivent faire l'objet d'un contrôle de légalité auprès des services préfectoraux et doivent être communiqués aux conseillers municipaux. Cette communication passe notamment par des échanges de mail et bon nombre de décision font l'objet d'un report.

Afin de maintenir la continuité du service public, un des agents des services techniques a également vu son contrat prolongé du 1er avril jusqu'à la fin de l'année. Cela permettra également de réfléchir, une fois le confinement passé, à une embauche plus pérenne dans le temps.

Par décision du 17 avril 2020, comme bon nombre de communes voisines, l'éclairage public a été éteint afin de limiter les déplacements nocturnes et par souci d'économie (les déplacements étant en effet limités il n'y a plus d'intérêt à maintenir l'éclairage public).

Le 23 avril 2020, les premières concertations pour les commandes de masques ont été établis. C'est ainsi près de 200 masques qui ont été commandés auprès de l'Usine Invisible. Ces commandes sont pilotées par Centre Morbihan Communauté puisque les intercommunalités ont été désignées comme plateforme organisatrice pour les commandes de masques.

C'est également le 23 avril que fut signé le bail commercial de la supérette de Guéhenno entre la mairie, propriétaire des locaux, et Monsieur Ferrenbaker et Madame Paulin, nouveaux gérants de la supérette à compter du 4 mai 2020. Ils louent un logement communal sur Guéhenno afin de rester à proximité de leur nouvelle activité.

Enfin, c'est par décision du 27 avril que les commandes de masques se pérennisent. En effet, ce sont près de 600 masques qui sont commandés auprès de Sophie Brograd, couturière professionnelle et Maryline Bourgeois. Ces masques de fabrication artisanale et locale, en tissu lavable, répondront aux normes AFNOR. Ils seront distribués dans les prochains jours.

Du côté de l'école

Reprise de l'école



Suite aux directives ministérielles, le RPI Billio-Guéhenno rouvrira ses portes aux élèves à compter du jeudi 14 mai. Les journées du lundi 12 et du mardi 13 mai seront des journées de pré-rentrée qui serviront à l'équipe à préparer les locaux et l'accueil des élèves. preparer les locaux et l'accoch des cières.

Dans un premier temps, le site de Billio n'ouvrira pas ses portes. L'ensemble

des élèves seront accueillis à Guéhenno (pour une capacité d'accueil totale de 25 élèves, 15 en élémentaire et 10 en maternelle). Tous les élèves ne

pourront donc pas reprendre en même temps. Le protocole sanitaire encadrant cette réouverture d'école est strict et démontre à quel point l'école d'après-confinement sera différente de l'avant confi-

Les jeux et le matériel collectif seront proscrits (dînette, poupées, vélos, ballons...) et les gestes barrière devront être respectés par tous, en permanence.

Dans un premier temps, les services de garderie et de cantine ne pourront être proposés. Les pa rents devront prévoir un panier-repas froid et les élèves déjeuneront dans leur classe. Les enseignantes de l'école continueront d'assurer la continuité pédagogique pour l'ensemble des élèves (sur place ou à distance), comme depuis le début du confinement.

MAI 2020



Votre Mairie

Pour nous contacter: Tél. 02 97 42 29 89 contact@guehenno.fr

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence le samedi matin sur rendez-vous

Permanence CCAS

Sur rendez-vous au 06-77-63-67-51.

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE:

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE: appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

les dimanches: 17/05; 24/05; 31/05 et 07/06

de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



Responsable publication: Mme Nolwenn BAUCE imprimé par : Mairie de Guéhenno

Côté commerces et vie locale

Salon de coiffure

Apres plusieurs semaines de fermeture du fait du confinement, le salon de coiffure « La Pause Coiffée » ouvrira ses portes le lundi 11 mai.

Tout sera prévu pour vous accueillir en toute sécurité.

Téléphone 02-97-62-01-16



Supérette



Monsieur Ferrenbaker Jérôme et Madame Paulin Isabelle ont signé le bail commercial en mairie.

Après une semaine passée en binôme avec Denis Elaudais afin de faire connaissance avec la clientèle et s'approprier les locaux, ils vous accueilleront dès vendredi 15 mai dans le magasin.

Distribution des masques



Suite à l'annonce gouvernementale indiquant un déconfinement à la date du 11 mai 2020, la municipalité de Guéhenno n'a pas hésité à solliciter ses 2 couturières locales pour la confection de près de 600 masques.

En effet, face à la pénurie et aux retards de livraison, la commune a préféré passer une partie de ses commandes directement auprès de Sophie Brogard et Maryline Bourgeois. 200 autres masques seront livrés par CMC et fabriqués par l'usine invisible.

Les masques seront distribués gratuitement dans les prochains jours par les élus auprès de la population dans les boîtes aux lettres.

Avant le première utilisation il faudra laver les masques en machine.

Une notice d'utilisation des masques en tissu norme AFNOR sera présente dans l'enveloppe lors de la distribution.

Alertes Arnaques

Messages d'arnaques

Avec le confinement, et le télétravail il y a une recrudescence des messages d'arnaques (sms, mail...). Faites attention, et surtout ne communiquer pas vos coordonnées bancaires.

Ci-contre un exemple de mail frauduleux :



Bonjour

Après les derniers calculs annuels de l'exercice de votre activité, nous avons déterminé que

vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'impôt de 218,80 euro

Veuillez nous soumettre s'il vous plait la demande de remboursement d'impôt pour nous permettre de la traiter dans les plus bref délai (le délai de traitement est de 10 jours ouvrable)

Pour accéder au formulaire de votre remboursement d'impôt cliquez ici

Un remboursement peut être retardé pour diverses raisons Par exemple la soumission de dossiers non valides ou inscriptions après une certaine limite

La Direction générale des Finances publiques

Retrouvez la DGFIP sur Twitter (@dgfip_officiel) et sur Facebook : Direction générale des Finances publiques

Des questions sur le prélèvement à la source ? rendez-vous sur prelevementalasourcegou

IMPOTS-GOUV-FR EST UN SITE DE La Direction générale des Finances publiques

Infos diverses

Ouverture déchèteries

Réouverture partielle et progressive des déchèteries aux particuliers à partir du 04 mai

Après 7 semaines de confinement et de fermeture des déchèteries liées à l'épidémie de COVID-19, Centre Morbihan Communauté rouvre progressivement ses déchèteries.

Les déchèteries de Pluméliau, Plumelin et Saint Jean Brévelay seront accessibles aux particuliers du territoire, sous conditions :

A partir du 11 mai les encombrants (ou tout-venant) seront acceptés en plus des déchets verts.

A partir du 18 mai tous les déchets seront acceptés

Les forces de l'ordre sont mobilisées pour la réouverture des déchèteries. Des contrôles seront effectués aux abords des sites afin de faire respecter les règles de circulation et de garantir la sécurité sur les routes desservant les déchèteries.

Il est demandé à chaque usager :

De respecter strictement les gestes barrières à l'entrée du site et sur le site,

De venir seul et de porter un masque de protection,

De positionner un justificatif de domicile sous le parebrise du véhicule,

De respecter et d'appliquer les consignes de l'agent au portail d'entrée de la déchèterie. Celui-ci est chargé de réguler le nombre d'usager sur le site. Tout usager ne respectant pas les dispositions prévues (numéro de plaque, type de déchets etc...) se verra refuser l'accès à la déchèterie,

D'apporter son propre matériel, si besoin, pour décharger ses déchets (gants, pelle etc...),

De revenir plus tard dans la journée en cas de file d'attente trop importante à l'entrée du site.

Du 11 mai au 16 mai :

	LUNDI 11	MARDI 12	MERCREDI 13	JEUDI 14	VENDREDI 15	SAMEDI 16
Pluméliau	9h30-12h30	Fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
	14h-17h30	Terme	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
	9h30-12h30	9h30-12h30	_ ,	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
Plumelin	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
Saint Jean	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	- ,	9h30-12h30	9h30-12h30
	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30

Un créneau réservé pour les professionnels : les déchèteries ouvriront à 8h30 pour les professionnels et le créneau horaire de 8h30 à 9h30 leur sera réservé. Une réservation préalable est toujours nécessaire au 02 97 60 15 93.

CONCOURS PHOTO

Les trois réseaux « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère® » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, organisent la 2ème édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du 15 mai au 31 août 2020, dans les 90 cités labellisées de Bretagne.

Ce concours photo est ouvert à tous et comporte 2 catégories :

Catégorie enfant (- de 15 ans);

Catégorie adulte (+ de 15 ans).

COMMENT PARTICIPER ?

Photographiez le patrimoine d'une (ou plusieurs) cités labellisées en Bretagne : « Villes d'Art et d'Histoire », « Villes Historiques », « Pe-tites Cités de Caractère® » et/ou « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » ;

Respectez le thème de cette année : L'eau ;

Remplissez le formulaire d'inscription et envoyez vos photos sur www.patrimoines-de-bretagne.fr (3 photos maximum par participant). L'annonce des résultats se fera via nos médias (réseaux sociaux, site internet, ...) lors des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020.

LES PLUS BELLES PHOTOS EXPOSÉES

30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, selon les critères suivants : la qualité, la force et l'originalité des photos ain-si que le respect du thème : l'eau. Elles seront valorisées par une exposition virtuelle sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr.

DE NOMBREUX LOTS SONT À GAGNER

1er prix est un appareil photo à gagner, les autres lots sont des entrées pour les sites touristiques des communes et villes labellisées. Remise des lots fin septembre (lieu et date en cours de validation).

LAISSEZ VOTRE CRÉATIVITÉ S'EXPRIMER ET LIVREZ VOS PLUS BELLES IMAGES!

Retrouvez les photos de la 1ère édition et le règlement du concours sur le site internet : www.patrimoines-de-bretagne.fr.

CONTACT:

Patrimoines de Bretagne -1 Rue Raoul Ponchon - CS 46 938 - 35069 RENNES Tél. 02 99 23 92 83

PATRIMOINES DE BRETAGN





∤OBJECTIF

Du 15 mai au 31 août 2020



objectif.patrimoines@gmail.com

www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo